

allait prendre des mesures pour remédier à une situation que M. Wagner a qualifiée de «véritable état d'urgence». Ces mesures pourraient être la création d'une commission royale chargée d'enquêter sur le crime, et la création de cette commission ne présenterait pas de difficultés.

M. Wagner a dit le 26 février dernier qu'il pouvait compter sur la collaboration de son gouvernement provincial et rien ne laisse croire que les procureurs généraux des autres provinces n'en feront pas autant. Le ministre peut donc compter sur leur entière collaboration pour instituer une commission royale d'enquête sur le crime organisé au Canada. Après la dernière conférence fédérale-provinciale, je n'étais pas trop sûr que M. Wagner et le gouvernement du Québec collaboreraient si bien à cet égard, mais après la déclaration de M. Wagner et la solution de rechange relative à l'Interpol, je suis heureux de voir qu'il appuie sans réserve l'idée d'une commission royale d'enquête sur le crime. A ce sujet, je puis dire au ministre qu'il ne devrait avoir aucune inquiétude car, à mon avis, non seulement la province de Québec mais toutes les autres l'accueilleraient de bon cœur.

J'ai été déçu de ne pas avoir de réponses aux questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*. J'aurais aimé obtenir ces réponses aujourd'hui, mais je puis attendre encore un peu. Dans l'intervalle, j'aimerais poser une ou deux autres questions ayant trait à des sociétés précises et à des affaires d'actualité, comme il s'en trouve dans la province de Québec.

L'hon. M. Favreau: Oui, comme il s'en trouve.

M. Nielsen: Que dit le président du conseil privé?

L'hon. M. Favreau: J'ai dit: comme il s'en trouve, dans la province de Québec. Je me demande pourquoi vous persistez à dire cela.

M. Nielsen: Il se trouve que les sociétés en question ont été constituées et font des affaires dans la province de Québec. Je suis certain que lorsque le ministre de la Justice répondra à la question que j'ai inscrite au *Feuilleton*, il traitera des sociétés mentionnées qui sont situées à Toronto, Hamilton, Edmonton et Vancouver, et que d'autres noms de sociétés et d'autres renseignements seront alors mis au jour.

[M. Nielsen.]

J'aimerais que le ministre consulte ses fonctionnaires afin d'obtenir des réponses aux questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*, en ce qui concerne les compagnies suivantes à Montréal: Bercy Construction, Provost Construction, Omer Construction, Taillon Construction, et Deauville ou Douville Construction. J'ai mentionné vendredi dernier le nom de la *Scalia Development Company*. Il est important que le ministre soumette les noms de ces sociétés à ses fonctionnaires. Ceux-ci seraient peut-être bien avisés de communiquer avec la police de Montréal et avec le ministère du Procureur général de Québec en ce qui concerne ces sociétés.

• (9.50 p.m.)

L'hon. M. Cardin: Nous pourrions bien ne pas pouvoir obtenir ces renseignements pour demain.

M. Nielsen: Je doute beaucoup d'obtenir demain les réponses aux questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*. Mais ce sont là les compagnies dont on parle à propos des événements actuels dans la ville de Montréal, située dans la province de Québec. Je vais en rester là, dans l'espoir d'obtenir du ministre des réponses concernant ces compagnies particulières, et je compte que les réponses données aux questions seront complètes et exactes quant au reste des compagnies et des syndicats en cause.

M. Grégoire: Monsieur le président, puis-je poser une question au député? Le ministre de la Justice du Québec, M. Wagner, a dit pendant la fin de semaine que, si le député du Yukon sait quelque chose au sujet des faillites frauduleuses dans la province de Québec, c'est son devoir d'en informer le ministre de la Justice du Québec. Le député du Yukon est-il prêt à le faire, ou bien l'a-t-il déjà fait?

M. Nielsen: Monsieur le président, permettez-moi de répondre ceci à mon honorable ami. Je suis convaincu de ne posséder aucun renseignement dont le procureur général du Québec ne dispose pas déjà.

M. Groos: Monsieur le président, le député me permettrait-il aussi de lui poser une question? Est-ce que la proposition de tenir une enquête judiciaire sur ce cas, qui a trait au domaine très délicat de la sécurité nationale, soit un domaine qui préoccupe vive-